



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

238, route des Fermes
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

Tél. : (418) 397-4772

municipalite@stjosephdeserables.com - www.stjosephdeserables.com

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 1^{er} août 2023 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 142 rang des érables (lot 6 577 934).

La dérogation consiste à :

- Autoriser l'augmentation d'un cheptel animal et la construction d'une nouvelle étable froide, faisant passer le cheptel à 119 unités animales. La distance séparatrice à respecter avec les maisons d'habitations voisines est de 68.27 mètres tandis que les distances actuelles sont de 44.81, 21.6 et 45.6 mètres

Toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com ou lors de la séance du conseil municipal ci-dessus mentionnée. Il est aussi possible d'envoyer un commentaire écrit par la poste ou par dépôt directement au bureau municipal. La consultation écrite prendra fin le lundi 28 juillet 2023.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce douzième jour du mois de juillet 2023.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière